



Programme

Contrôle des énergies

Service de la prévention

* Le genre masculin est utilisé pour alléger le texte.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 1 de 33

Date d'impression le 16-09-2026 08:25:00

Gabarit v.09

Table des matières

Table des matières.....	2
Résumé.....	4
1. But :	5
2. Portée.....	5
3. Exigences légales et autres :.....	5
Conformité du programme.....	5
L'identification des équipements.....	5
Les fiches de cadenassage.....	6
4. Rôles et responsabilités :	6
Approbateur du permis de travail (section contrôle des énergies)	7
Demandeur.....	7
Propriétaire d'équipement ou du secteur.....	7
Responsable du cadenassage	7
Témoin	7
Responsable du logiciel de contrôle des énergies (RSPC).....	8
Responsable de projet.....	8
Représentant de l'employeur.....	8
Superviseurs de secteur.....	8
Surintendant.....	9
Service de prévention.....	9
Le Service de sûreté.....	9
Le Service de formation	9
5. Étapes	10
Processus en 12 étapes	10
Élaboration d'une fiche (utilisation d'une fiche vierge multiple ou simplifié)..	10
Processus de cadenassage simple (Un seul point de cadenassage)	12
Processus de cadenassage multiple (Plusieurs points de cadenassage)	14
Tâche à jog.....	15
Cadenassage inter-secteur.....	17
Dispositif à clé retenue (Kirk key)	17
Contrôle multiple lors d'un arrêt majeur	17
Projet et mise en service des équipements.....	18
Isoler les énergies d'un équipement mobile.....	18
Isoler les énergies électriques haute-tension (750 volts et plus)	19
Procédure de bris de cadenas.....	19
Matériel de cadenassage	20
6. Communication et formation, si applicable.....	24
Formation aux employés	24
Formation aux entrepreneurs	25
Formation sur le logiciel de contrôle des énergies.....	25
7. Activité de contrôle et de vérification.....	25
8. Gestion des non-conformités.....	25
9. Enregistrements.....	25

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 2 de 33

10.	Définitions.....	25
11.	Références.....	26
12.	Diagrammes de cadenassage.....	27
13.	Codes d'article – Matériel de cadenassage.....	30
14.	Codes d'article – EPI contre les éclats d'arc.....	33

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 3 de 33

Résumé

Ce programme prescrit des exigences relatives au contrôle des énergies dangereuses associées à des machines, à des équipements ou à des processus potentiellement dangereux.

Il décrit le processus en 12 étapes et les objectifs afin de rencontrer les recommandations de la norme (CSA Z460-05), du protocole de Travail sécuritaire, des lois et règlements du Québec.

Pour chaque machine, pièce d'équipement ou processus particulier, une fiche détaillée est élaborée pour assurer les informations relatives aux contrôles des énergies. Une démarche solide a été élaborée afin de s'assurer que la création ou la modification d'une fiche assure la sécurité et l'intégrité des individus, ainsi que le processus d'approbation.

Les équipements sont identifiés au terrain et ce afin de permettre de les retracer facilement et s'assurer que le bon point de cadenassage est contrôlé. Les fiches indiquent l'équipement, le type d'énergie à contrôler, le matériel requis ainsi que la séquence des équipements à contrôler.

Le responsable du cadenassage est responsable de suivre les indications sur la fiche. Lors d'un cadenassage multiple ce dernier doit être accompagné d'un témoin.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 4 de 33

1. But :

À la Fonderie Horne, nous accordons la plus haute priorité à la promotion d'un environnement de travail sécuritaire. Par conséquent, nous utilisons le processus d'isolation en 12 étapes pour tous les types de travail où l'exposition à une libération d'énergie non contrôlée crée un risque déterminé comme étant inacceptable.

Si une tâche doit être effectuée alors que l'équipement doit être énergisé, il est obligatoire de contacter la prévention pour faire une analyse de risque.

Ce programme décrit les exigences et les objectifs de rendement visant les procédures, les techniques, les conceptions et les méthodes de protection.

L'objectif est de fournir une fiche de contrôle des énergies conforme pour chaque tâche liée à une machine, pièce d'équipement ou processus particulier.

Risques/impacts santé-sécurité :

- ❖ Toutes les sources d'énergie doivent être considérées comme des causes potentielles de dangers et doivent donc faire l'objet d'une gestion prudente. Des contrôles, tels que le processus d'isolation en 12 étapes et les permis, doivent être utilisés chaque fois que nécessaire.

Risques/impacts environnementaux :

- ❖ n/a

2. Portée

Ce programme doit être appliqué à toutes les usines et à tous les équipements, si nécessaire.

3. Exigences légales et autres :

Conformité du programme

- ❖ Règlement sur la santé et la sécurité du travail, plus particulièrement les articles 188 et 193.
- ❖ Normes relatives au cadenassage aux États-Unis (OSHA 1910.147, ANSI Z244.1-2003 et au Canada (CSA Z460-13).
- ❖ Protocole de contrôle des énergies de Travail sécuritaire.

L'identification des équipements

Les équipements doivent être clairement codifiés et identifiés. Le format et la nomenclature de l'étiquette doivent répondre aux procédures suivantes :

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 5 de 33

- ❖ [ING-PO-0062](#): Demande d'identification de chantier
- ❖ [ING-ST-0009](#): Identification de la distribution électrique
- ❖ [ING-ST-0059](#): Identification de la tuyauterie et codes de fluides;
- ❖ [ING-ST-0060](#): Identification des valves
- ❖ [ING-OU-0063](#): Chartes d'identification des canalisations

Les fiches de cadenassage

Pour chaque tâche, machine, pièce d'équipement ou processus particulier, une fiche de contrôle des énergies détaillées aux fins de maîtrise des énergies dangereuses doit être élaboré. Il est obligatoire d'avoir une fiche complétée pour effectuer un contrôle d'énergie.

Exigences relatives aux informations présentes sur la fiche :

- ❖ Le nom et le numéro, selon le logiciel d'entretien, de la machine, de l'équipement ou du processus;
- ❖ Le nom du responsable du cadenassage
- ❖ La liste de tous les points à contrôler nécessaires, l'énergie à contrôler et la localisation des points et des équipements, dans le bon ordre;
- ❖ La méthode à utiliser pour la vérification de la mise à énergie zéro pour chaque point de cadenassage.
- ❖ Le matériel requis pour contrôler le point de cadenassage
- ❖ La description étape par étape de la procédure d'arrêt et de remise en de l'équipement de façon appropriée.
- ❖ L'explication des travaux, avis spécifiques aux employés et mesures de sécurité si requis.

Les fiches de cadenassage doivent être rédigées ou révisées lorsque :

- ❖ Des équipements neufs sont acquis ou installés;
- ❖ Des équipements existants sont modifiés;
- ❖ Des correctifs de défaillances des énergies dangereuses sont apportés;
- ❖ Les méthodes des énergies dangereuses sont à améliorer.

Approbation d'une fiche

- ❖ Toute fiche doit être approuvée par un superviseur.

Fiche disponible dans le logiciel

- ❖ Ces fiches sont disponibles sur Intranet dans le logiciel de contrôle des énergies et disponible à tous.
- ❖ Les dates de création, de révision, de mise à jour et d'approbation de chaque fiche sont consignées automatiquement dans le logiciel.

4. Rôles et responsabilités :

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 6 de 33

Date d'impression le 16-09-2026 08:25:00

Gabarit v.09

Approbateur du permis de travail (section contrôle des énergies)

La personne qui connaît le plus les énergies à contrôler sur l'équipement concerné selon la tâche à effectuer ET qui détient la formation de contrôle des énergies (H1133). Ce dernier vous remettra la fiche pour effectuer le contrôle des énergies.

Généralement, pour un contrôle multiple, il s'agit du propriétaire de l'équipement ou du secteur (un opérateur).

Dans le cas, d'un contrôle simple, il peut être possible selon les circonstances (exemple un cadenassage électrique lors d'un projet) que la personne possédant le plus de connaissance ne soit pas le propriétaire de l'équipement ou du secteur, mais plutôt le surveillant de chantier. En cas de doute, contacter le Service de prévention.

Demandeur

C'est vous, en tant qu'entrepreneur ou employé qui a besoin d'effectuer un contrôle d'énergie pour effectuer une tâche.

Propriétaire d'équipement ou du secteur

Généralement les gens d'opération. Ce sont des personnes familières avec les lieux et les équipements du secteur où se réalisera le contrôle d'énergie.

Responsable du cadenassage

Celui qui effectue toutes les étapes du contrôle des énergies, (isoler la source, cadenasser la source, faire la mise à énergie zéro, mettre l'étiquette).

Il a la responsabilité de s'assurer que l'équipement est identifié au chantier et au besoin prendre les mesures nécessaires pour l'identifier.

Lors d'un cadenassage multiple, ce dernier doit avoir suivi la formation de base (H1133), réussi la formation pratique et être habile et compétent sur son poste. Il s'agit généralement du propriétaire d'équipement ou du secteur.

Lors d'un cadenassage simple, il s'agit généralement du demandeur. Ce dernier doit avoir une formation de base, soit H1133 ou « info-cadenassage ».

Doit acheminer les fiches <A approuvé> éprouvé sur le terrain au superviseur.

Lors d'un cadenassage électrique haute-tension, ce dernier doit être une personne compétente en électricité, voir le document ING-ST-0067.

Témoïn

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 7 de 33

Le témoin doit avoir au préalable la formation "Info cadenassage".

Il est requis lors d'un cadenassage multiple.

Il prend connaissance de la fiche de contrôle.

Il accompagne le responsable de cadenassage pour vérifier qu'il respecte toutes les étapes de la fiche ainsi que la mise à énergie 0.

Initialise tous les points de contrôle des énergies sur la fiche de contrôle.

Responsable du logiciel de contrôle des énergies (RSPC)

Personne qui détient les accès requis pour modifier les fiches dans le logiciel ainsi que la formation. Cette formation est offerte dès l'octroi de l'accès, par le Service de prévention.

Il effectue la création, la modification et la mise en forme de la fiche.

Responsable de projet

Élabore les fiches avec une équipe de personnes compétentes.

Identifie au terrain les nouveaux équipements.

Informe le RSPC du secteur des nouvelles procédures disponibles.

Représentant de l'employeur

Toute personne cadre peut approuver une fiche de contrôle des énergies « À approuver ».

Confirme avec le responsable de cadenassage que ce dernier a respecté toutes les étapes dans les règles de l'art. C'est-à-dire : avoir un témoin dans le cas d'un cadenassage multiple, avoir fait la mise à énergie zéro, respecter dans l'ordre les points de cadenassage, que les signatures soient présentes, etc. À ce moment seulement, cette personne signe la fiche pour autoriser le début des travaux.

Ce rôle appartient généralement à un superviseur, mais dans des circonstances particulières, tout représentant de l'employeur peut approuver une fiche.

Il n'a pas besoin de connaître l'équipement ou le secteur, mais il doit connaître le processus de cadenassage et maîtriser les étapes.

Superviseurs de secteur

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 8 de 33

Approuve les fiches « À approuver » et s'assurer d'effectuer un suivi pour les approuver par la suite dans le logiciel

Lorsque la fiche est indiquée « À approuver », un superviseur s'assure que le propriétaire d'équipement a effectué toutes les étapes du cadenassage et qu'il était accompagné d'un témoin. Le superviseur doit signer sur la procédure à l'endroit désigné à cet effet. Le superviseur peut, à ce moment, donner la permission du début des travaux.

Approuve les fiches dans le logiciel (nouvelles ou en modification).

Évalue son employé pour l'évaluation pratique de cadenassage.

Réaliser des audits selon le processus de gestion des audits.

Retourne les fiches qu'il a approuvé dans le système au département de la prévention

Surintendant

Effectue un suivi des fiches approuvés auprès de son ou ses superviseurs et s'assure de bon maintien.

Libère des ressources selon les besoins du secteur pour conserver une mise à jour régulière des fiches, une identifications terrain et fournir le matériel requis.

Service de prévention

Responsable administratif de l'application du programme. Il s'assure que tous les intervenants comprennent et effectue bien leurs rôles. De plus, il apporte son aide aux divers intervenants qui en font la demande.

Veille à mettre à jour le programme et les procédures en fonction des changements réglementaires et des exigences corporatives.

Commande les cadenas personnels et le suivi des bris de cadenas

Donne la formation sur le logiciel aux superviseurs et RSPC

Le Service de sûreté

Contrôle et distribution des séries de cadenas, clés, supports relatifs à la procédure et de tenir un registre.

Intervention lors de bris d'un cadenas;

Le Service de formation

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 9 de 33

Donne la formation aux employés et entrepreneurs. Un rappel de la formation est obligatoire tous les 3 ans. Effectue le suivi nécessaire.

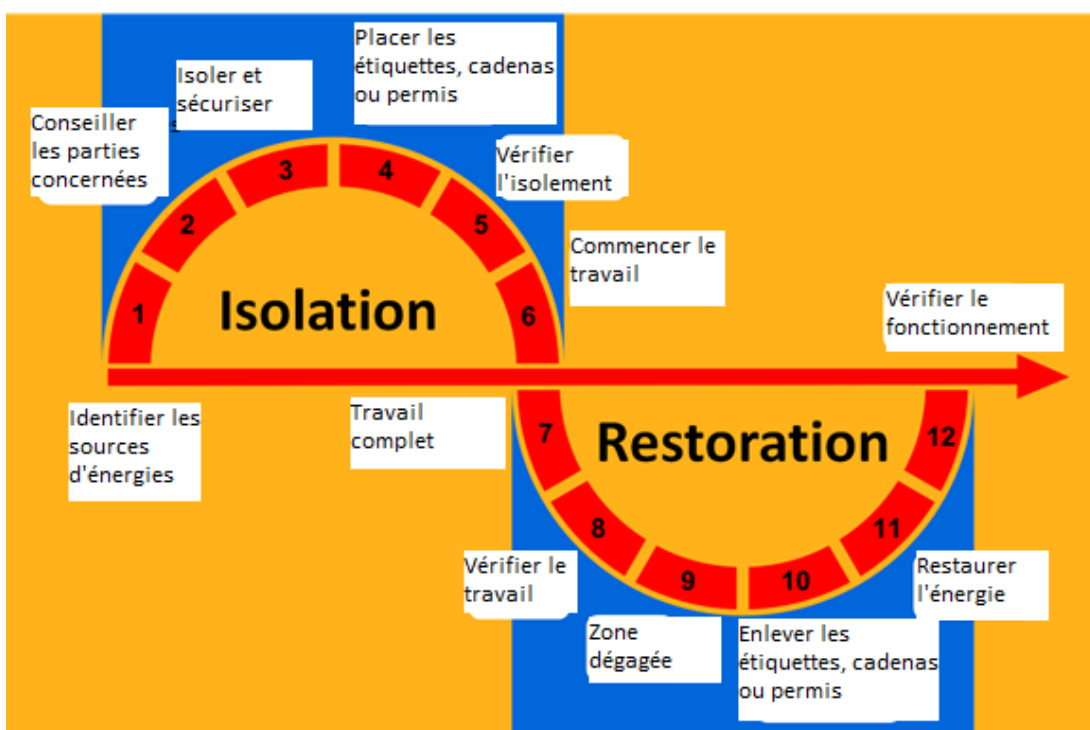
Effectue la mise à jour de la formation.

5. Étapes

Processus en 12 étapes

Le détail de la procédure de contrôle des énergies est disponible dans le document [SEC-PO-0011](#).

Les fiches doivent être envoyées au Service de prévention. Ils seront archivés pour 1 an.



Élaboration d'une fiche (utilisation d'une fiche vierge multiple ou simplifié)

Il y a trois sections (étapes) à l'élaboration d'une fiche :

1) ANALYSE

Toute nouvelle ou modification d'une fiche doit être fait par une équipe composée d'au minimum 2 personnes compétentes. Le nombre de personnes compétentes requis varie selon le type d'énergie et l'équipement concerné. Par exemple, si la fiche permet de contrôler un risque électrique de 600 volts et plus,

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 10 de 33

il faut impliquer une personne compétente en électricité. S'il s'agit d'un conduit d'eau, d'acide ou autre, il faut impliquer un tuyauteur, etc.

L'équipe doit être composée du : propriétaire de l'équipement ou du secteur ET d'une (des) personne (s) compétentes en entretien ET chargé de projet, dans le cas d'un projet.

L'équipe identifie toutes les sources d'énergie primaire et confirme que le (s) point (s) d'isolation (interrupteurs, disjoncteurs, dé-contacteurs, isolateurs de courant complets, isolateurs de batterie, vannes, etc.) sont corrects pour l'installation ou équipement.

Le cas échéant, ils doivent se reporter aux schémas/plans de principe pour confirmer que le ou les points d'isolation utilisés désactivent toutes les sources d'énergie, c'est-à-dire assurent une isolation complète. Ils doivent appliquer le principe de désactivation et d'arrêt complet de l'équipement « de façon normale », c'est-à-dire comme un arrêt habituel par l'opérateur. L'arrêt par un bouton d'arrêt d'urgence ou par un relais de surcharge (overload) n'est pas considéré comme un arrêt normal, ces dispositifs ne doivent pas être utilisés comme dispositif d'isolement de sources d'énergie.

Ils identifient tout procédé ou équipement associé pouvant créer un danger.

Bien que l'installation ou l'équipement puisse être isolé électriquement, d'autres sources d'énergie (secondaires) telles que la pression hydraulique, la pression atmosphérique et les charges suspendues doivent être prises en compte (les autres incluent le godet de la chargeuse dans les airs, les contrepoids du convoyeur, etc.).

Ils déterminent toutes les informations nécessaires à l'élaboration du ou des points à contrôler ainsi que les étapes de cadenassage. Ils doivent notamment appliquer le principe de désactivation et d'arrêt complet de l'équipement « de façon normale (5.2.3) et s'assurer que ce n'est pas un interverrouillage (interlock) qui empêche de démarrer l'équipement, mais bien le dispositif d'isolement des sources d'énergie.

Vérifier si des procédures d'isolation spécifiques s'appliquent à l'installation, à l'équipement ou au circuit sur lequel vous allez travailler. Dans le cas de l'isolement d'une source d'énergie électrique :

- La manœuvre du dispositif d'isolement (disjoncteur, sectionneur, etc) doit se faire en prenant en compte le niveau d'énergie incidente de l'éclat d'arc (arc flash) indiqué sur l'étiquette au chantier (ING-ST-0067 section 4.4). Si le niveau d'énergie incidente est inférieur ou égal à 8 cal/cm², une personne qualifiée est requise pour la manœuvre (elle doit avoir réussi la formation H2000- Manœuvre

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 11 de 33

Sécuritaire d'un dispositif d'isolement) et elle doit porter les EPI arc flash requis (voir section 14). Le technicien en instrumentation n'est pas visé par la formation H2000 s'il a réussi la formation H1235 – Électricité en toute sécurité.

- La manœuvre du dispositif d'isolement (disjoncteur, sectionneur, etc) de 750 volts et plus doit obligatoirement se faire par une personne qualifiée en électricité, généralement un technicien en instrumentation.

Par suite de leur analyse et après avoir compléter la fiche, c'est le moment de la tester au chantier.

2) CHANTIER

Un responsable de cadenassage et une témoin complète au chantier la fiche tel que selon la procédure de cadenassage. Ces derniers peuvent être les mêmes personnes inclus dans l'analyse.

Une fois compléter au chantier, le superviseur doit challenger la fiche et s'assurer que la fiche vierge a été complété en bonne et due forme (toutes les signatures nécessaires sont présentes ainsi que les personnes compétentes, etc).

Il remet la fiche au RSPC pour enregistrement dans le logiciel et ce dernier doit répondre à une série de questions pour déterminer s'il s'agit d'un changement mineur ou majeur.

3) APPROBATION DANS LE LOGICIEL

Le superviseur approuve la fiche dans le logiciel, lorsqu'il s'agit d'un changement majeur. À ce moment, il doit s'assurer d'avoir entre les mains la fiche dûment complétée avec toutes les signatures requises et être en mesure de questionner les personnes au besoin.

Un changement majeur est par exemple, mais sans s'y limiter : un changement dans la séquence de cadenassage, un no. D'équipement, l'ajout ou le retrait d'un point, etc.

Une visite chantier peut être nécessaire, selon la situation.

Processus de cadenassage simple (Un seul point de cadenassage)

Fiche

Les fiches sont disponibles dans le logiciel sous deux formes :

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 12 de 33

- « **À approuver** » : L'information va apparaître lors de l'impression de la fiche en filigrane
 - Cela indique celle-ci n'a pas encore été approuvée dans le logiciel. La responsabilité revient au superviseur du secteur de l'approuver.
 - Cela signifie qu'avant de travailler sur un équipement, il faut que la fiche ait été signée par un superviseur. Et tant et aussi longtemps que la fiche n'est pas approuvée dans le logiciel, il faut faire signer la fiche à chaque utilisation. Ce dernier doit signer la fiche à l'endroit approprié.
 - Le rôle du superviseur est de s'assurer que le responsable du cadenassage a suivi toutes les étapes de validation.
 - Il est donc très important de rapporter à votre superviseur la fiche « à approuver » signée à la fin des travaux, afin que ce dernier ait l'approuver dans le logiciel et ainsi être plus efficace.

- « **Approuvée** »
 - La fiche a été approuvée par le superviseur dans le logiciel.

 - Dans le cadre d'un cadenassage simplifié, il est possible pour les équipements qui sont contrôler fréquemment de la rendre disponible directement en chantier. Dans ce cas, celle-ci doit être plastifiée pour assurer une durabilité.

 - Il revient au responsable de cadenassage de s'assurer qu'elle soit lisible et toujours disponible au chantier. Dans le cas contraire, une nouvelle fiche doit être imprimée.

Permis de travail

Il y a une section sur le permis de travail qui a trait au contrôle des énergies.

Dans le cas, d'un cadenassage simple :

- L'approbateur de cette section doit être une personne qui connaît bien l'équipement ainsi que la tâche à exécuter. Cette personne doit être idéalement un employé Horne ou une personne ayant la formation interne sur le contrôle des énergies à jour (H1133)
 - Elle doit être une autre personne que le demandeur. L'idée est d'avoir une 2e personne pour analyser et s'assurer que le point de cadenassage est le bon pour effectuer la tâche.
- Cette personne doit inscrire le # du point de cadenassage et signer lorsque le demandeur lui a bien expliquer la tâche à exécuter et qu'il s'est assuré que le point

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 13 de 33

- Le demandeur signe également afin de confirmer qu'il a bien fourni toute l'information requise pour que l'approbateur puisse bien comprendre la tâche et fournir le bon point de cadenassage.
- La fiche peut être sortie du logiciel par le demandeur ou l'approbateur.

Tâche régulière (plus d'information dans la procédure [SEC-PO-0011](#)).

- Pour débiter une tâche, il faut s'assurer d'avoir respecté la fiche de cadenassage.
- Cette fiche doit être disponible au chantier au point de cadenassage sur un moraillon, afin de permettre à d'autres travailleurs d'y apposer son cadenas personnel. Toute personne travaillant à cet endroit doit s'assurer d'avoir signé le permis de travail.
- Important de toujours laisser un trou libre sur le moraillon. Advenant qu'un 6e travailleur doit apposer son cadenas, un 2e moraillon doit être utilisé.
- Le dernier travailleur à quitter la zone de travail est responsable de remettre en marche l'équipement. Il doit respecter les informations écrites sur la fiche.
- À la fin de la tâche, remettre la fiche à son superviseur Horne.

Processus de cadenassage multiple (Plusieurs points de cadenassage)

Fiche

Les fiches sont disponibles dans le logiciel sous deux formes :

- **« À approuver »** : L'information va apparaître lors de l'impression de la fiche
 - Celle-ci n'a pas été approuvée encore dans le logiciel. La responsabilité revient au superviseur du secteur de l'approuver.
 - Le rôle du superviseur est de s'assurer que le responsable du cadenassage et le témoin ont suivi toutes les étapes de validation.
 - Cela signifie qu'avant de travailler sur un équipement, il faut que la fiche ait été signée par un superviseur. Et tant et aussi longtemps que la fiche n'est pas approuvée dans le logiciel, il faut faire signer la fiche à chaque utilisation. Ce dernier doit signer la fiche à l'endroit approprié.
 - Il est donc très important de rapporter à votre superviseur la fiche « à approuver » signée à la fin des travaux, afin que ce dernier l'approuve dans le logiciel et ainsi être plus efficace.
- **« Approuvée »**
 - La fiche a été approuvée par le superviseur dans le logiciel.

Permis de travail

Il y a une section sur le permis de travail qui a trait au contrôle des énergies.

Dans le cas, d'un cadenassage multiple :

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 14 de 33

- L'approbateur de cette section doit être le propriétaire du secteur ou de l'équipement.
- L'approbateur inscrit le # de série de cadenas et signe lorsque le demandeur lui a bien expliqué la tâche à exécuter et qu'il s'est assuré de lui fournir la bonne fiche selon les travaux
- Le demandeur signe également afin de confirmer qu'il a bien fourni toute l'information requise pour que l'approbateur puisse bien comprendre la tâche et fournir la fiche.
- La fiche doit être sortie par l'approbateur (le propriétaire du secteur ou de l'équipement)

Tâche régulière (plus d'information dans la procédure [SEC-PO-0011](#))

- En équipe de 2 (responsable de cadenassage et témoin) doivent procéder au cadenassage à l'aide de la fiche, avec les cadenas rouge, vert, le scellé et triangle de cadenassage. La fiche doit être disponible avec le triangle.
- Le demandeur doit une fois le contrôle des énergies terminées, valider le # de série de cadenas sur la fiche et sur le cadenas vert pour s'assurer que c'est la même information que sur le permis de travail, que le scellé est présent et y appose son cadenas personnel.
- À la fin de la tâche, il retire son cadenas personnel.
- Le demandeur ferme son permis de travail et cette action avise du même coup, le propriétaire de l'équipement. Ensuite, une équipe (responsable du cadenassage) peut remettre en marche les équipements en respectant l'ordre de la fiche.

Tâche à jog

C'est une tâche qui nécessite d'ouvrir un ou des points de cadenassage en cours de cadenassage pour faire des tests, essais ou autre à plusieurs reprises. Voir le diagramme en annexe.

Lorsqu'une tâche nécessite d'ouvrir un point de cadenassage plus de 3 fois dans le même quart de travail (max 16h), nous l'appelons à jog-court terme». Exemple : Nettoyage ou écaillage d'un cvs

Lorsqu'une tâche est d'une durée de plus d'une journée et qui nécessite d'ouvrir un point de cadenassage une fois de temps en temps, nous l'appelons à « jog-long terme » Exemple : Arrêt d'un vaisseau ou BMA

Tâche à jog – court terme (max 16 h)

Dans le cas d'un cadenassage multiple, le responsable de cadenassage doit s'assurer que la fiche permet d'exclure les autres points de cadenassage qui n'ont pas besoin d'être bougé de celui qui doit l'être. Au besoin, modifier la fiche. L'utilisation de deux triangles peut être requise.

Exemple lors de l'utilisation de deux triangles :

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 15 de 33

- Le premier triangle (avec scellé) sert à l'ensemble des points qui doivent rester cadenasser.
- Le deuxième triangle (sans scellé) doit servir à mettre la clé du cadenas rouge de l'équipement qui doit être bougé et celle du triangle avec scellé.

Le document « Ouverture pour tâche à jog » doit être joint avec la fiche au chantier, s'il ne s'agit pas du même témoin et propriétaire (les deux doivent être les mêmes).

Il faudra identifier sur la fiche de consulter la feuille annexée.

Si applicable : À chaque fois que le point non scellé doit être ouvert, il faut écrire sur la feuille:

- le # du point qui a été ouvert ;
- le nom des deux personnes responsables du point de cadenassage

En bref, chaque fois qu'il y a un changement de propriétaire ou témoin, le document doit être complété. L'idée est d'avoir l'historique des personnes responsables du dernier cadenassage.

Ce document « Ouverture pour tâche à jog » est disponible dans l'onglet « outil » du système de contrôle des énergies.

Tâche à jog - long terme

Veuillez prendre connaissance des informations pour la tâche à court terme. Toutefois, le document « Ouverture pour tâche à jog » est obligatoire et doit être joint avec la fiche au chantier.

En bref, chaque fois qu'il y a un changement de propriétaire ou témoin, le document doit être complété. L'idée est d'avoir l'historique des personnes responsables du dernier cadenassage.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 16 de 33

Cadenassage inter-secteur

- Lors d'un cadenassage inter-secteur, il est obligatoire que les responsables du contrôle des énergie du secteur A parlent avec le propriétaire de l'équipement du secteur B afin de connaître le numéro de série de cadenas qui leur permettra de bien identifier le triangle à cadenasser. Ces responsables ne doivent pas tenir pour acquis qu'ils savent quel triangle cadenasser, même s'ils connaissent très bien le secteur B. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'équipement de donner cette information.
- Les responsables du contrôle des énergies du secteur A doivent inscrire sur leur fiche de cadenassage le numéro de série de cadenas des équipements du secteur B pour confirmer qu'ils ont cadenassé le triangle adéquat.
- Le cadenas d'équipement du secteur A doit être identifié à l'aide d'une étiquette au nom du secteur B et les travaux concernés doivent y être inscrits. Ex. : travaux de réparation _____, secteur _____.



Dispositif à clé retenue (Kirk key)

Les dispositifs à clé retenue sont fixés mécaniquement au circuit de puissance tel que l'interrupteur, aux vannes, aux points d'accès.

Ce système exige à l'opérateur de suivre une séquence d'action prédéterminée.

Ce type de dispositif est souvent utilisé pour permettre d'avoir un point de contrôle – cadenassage simple.

Contrôle multiple lors d'un arrêt majeur

Durant un arrêt général, nous avons à cadenasser des équipements qui concernent plusieurs équipes de travail. Pour éviter que chaque équipe ait à cadenasser le même équipement, le propriétaire de l'équipement majeur verra à procéder à son cadenassage et à fournir une boîte de cadenassage.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 17 de 33

À noter qu'advenant un bris de scellé, il faut respecter les 3 critères mentionnés dans la procédure [SEC-PO-0011](#).

Projet et mise en service des équipements

Lors de l'installation de nouveaux équipements, un numéro d'équipement est réservé et l'identification des sources d'énergies est effectuée de façon permanente.

Une fiche est ensuite créée « Arrêt complet » dans le logiciel par une personne dédiée au projet, selon les requis exigés (minimum 2 personnes compétentes).

Le responsable de projet doit informer le personnel du secteur des nouveaux points de cadenassage.

Le chargé de projet envoie par courriel toutes les informations des fiches créées au(x) superviseur(s) du secteur en lien avec les travaux, afin que le secteur puisse à son tour annexer cet équipement aux différentes fiches de contrôles des énergies déjà existante ou d'en créer des nouvelles.

Isoler les énergies d'un équipement mobile

Lors de l'immobilisation d'un équipement mobile, une fiche de contrôle des énergies doit être disponible. La désactivation et l'arrêt complet de la machine est obligatoire, l'élimination ou le contrôle d'une énergie résiduelle ou emmagasinée.

- Une procédure de travail particulière doit être élaborée, à la suite d'une analyse, si la tâche doit s'effectuer avec le besoin d'une source d'énergie.

Il faut prévoir l'utilisation d'un coupe-batterie cadenassable. Si l'équipement n'en possède pas, il faut prévoir l'ajouter et la fiche doit clairement le préciser.

L'utilisation de la clé de contact ne remplace en aucun cas, l'application d'un cadenas personnel pour trois raisons :

- Les clés de contact n'agissent pas sur un dispositif d'isolement des énergies
- Elles ne sont pas uniques
- Chaque intervenant n'a pas le contrôle sur la clé de contact, à moins d'utiliser une boîte de cadenassage.

Lors de l'élaboration de celle-ci, il faut prévoir que l'interrupteur principal soit fermé et muni d'une pince multi trou, lors d'un cadenassage simple. Pour

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 18 de 33

certaines équipements, lorsque ceci ne peut être appliqué, des mesures sont prises au cas par cas. L'installation d'une boîte cadenassable sur l'équipement est alors exigée. Pour se faire, veuillez-vous fier à la fiche.

Le travailleur appose son cadenas personnel au point de cadenassage, avec la fiche et le bon de travail.

La fiche doit être disponible à proximité des travaux; sur l'équipement mobile, dans le coffre de travail ou avec la documentation de travail.

Lors d'arrêt fréquent de l'équipement dans le cours des tests d'ajustements, le ou les travailleurs doit se decadenasser et se recadenasser à chaque fois.

Si l'équipement n'est pas terminé d'être réparé à la fin d'un quart de travail, un cadenas d'atelier doit être installé sur l'équipement.

Isoler les énergies électriques haute-tension (750 volts et plus)

Toutes énergies de 750 volts et plus doit être contrôlés par une personne compétente en électricité. La notion de personne compétente et le processus à suivre pour effectuer ce contrôle en toute sécurité est élaboré dans le document [ING-ST-0067](#).

Procédure de bris de cadenas

Le travailleur qui a posé son cadenas est la seule personne autorisée à l'enlever.

Dans le cas où l'employé perd ou brise sa clé de cadenas personnel, celui-ci doit aviser son superviseur. Le superviseur doit alors prendre les précautions nécessaires pour s'assurer de couper le cadenas personnel avec l'employé. C'est de la responsabilité du superviseur de valider l'identité de l'employé et de couper le bon cadenas. Une déclaration dans le système de gestion des déclarations est obligatoire pour ce type de bris de cadenas. Cependant, il n'est pas requis de remplir le formulaire de bris de cadenas (SEC-FO-0005).

Dans le cas où un employé oublie d'enlever son cadenas et a quitté l'usine, le responsable des travaux devra communiquer avec le superviseur de l'employé, ou avec le propriétaire du cadenas, afin de localiser ce dernier. Si cela est possible, l'employé devra retourner sur les lieux du travail pour enlever son cadenas lui-même.

Dans le cas où l'employé n'a pas été localisé ou ne peut pas retourner enlever son cadenas, le surintendant du secteur (jour) ou le personnel en devoir (direction (nuit et fin de semaine)) peut donner l'autorisation de couper un cadenas oublié. Une telle autorisation ne sera pas accordée sans une vérification totale de l'équipement cadenassé par des employés qualifiés accompagnés

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 19 de 33

d'un responsable du secteur, propriétaire de l'équipement. Le formulaire de bris de cadenas (SEC-FO-0005) devra alors être complété.

Seul le responsable du secteur (superviseur) est en droit de couper un cadenas après avoir obtenu le formulaire de bris de cadenas (SEC-FO-0005) dûment complété par l'agent de sûreté et avoir l'autorisation du surintendant du secteur (jour) ou du personnel en devoir (direction (nuit et fin de semaine)).

Une déclaration d'événement dans le système de gestion des déclarations est obligatoire pour tout événement impliquant l'oubli d'un cadenas par un travailleur.

C'est l'agent de la sûreté qui remplit le Formulaire de bris de cadenas (SEC-FO-0005) et c'est le responsable de secteur (superviseur) qui applique la démarche de la procédure de vérification. Vous pourrez vous la procurer au poste de garde (barrière 1). Tout formulaire complété devra être transmis au directeur général, au directeur du secteur, au Service de prévention et au Service de sûreté.

Matériel de cadenassage

Cadenas personnel (noir pour les employés)

- Il s'agit de cadenas utilisés par toute personne devant se rendre sur un site où s'effectuent des travaux couverts par cette procédure; qu'il s'agisse d'un travailleur de l'usine, d'un entrepreneur, d'un membre de la supervision ou autres.
- Ce cadenas (un seul par personne) doit être différent des cadenas d'équipements (rouges) et de contrôle (verts) utilisés dans la procédure.
- Chaque individu qui désire avoir accès à un lieu de travail où la procédure est en application doit préalablement y apposer son cadenas personnel.
- POUR LE PERSONNEL DE L'USINE
 - Ce cadenas noir est muni d'un identifiant gravé indiquant le nom et le numéro de l'employé(e). L'équipe de prévention commande et fournit les cadenas pour le personnel.
 - Toute personne qui a besoin d'un cadenas doit faire la demande à l'équipe prévention.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 20 de 33

- POUR UN VISITEUR, NOUVEL EMPLOYÉ OU EN ATTENTE D'UN NOUVEAU CADENAS
 - Le Service de sûreté remettra un cadenas personnel portant l'identifiant «VISITEUR». Une étiquette d'identification devra être remise et complétée.
- POUR UN ENTREPRENEUR
 - Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de sélectionner et de fournir un cadenas avec clef unique à ses employés.
 - Tout cadenas doit respecter les critères de couleur et avoir les informations suivantes : nom du travailleur et son numéro de téléphone , nom de l'entreprise pour qui il travaille.
 - Advenant que ces informations ne sont pas présentes sur le cadenas, le responsable de la Fonderie Horne doit remettre une étiquette d'identification à faire compléter.
 - Le cadenas de type Master modèle 140D, n'est pas accepté à la Fonderie comme cadenas personnel, en raison des possibilités de duplication de clef. Voir photos ci-dessous.



- Dans certaines conditions exceptionnelles, un cadenas peut être prêté à un entrepreneur pour dépannage seulement par notre Service de sûreté. Ce cadenas ~~a~~ porte la mention visiteur et est à clé unique et de marque American Lock modèle 1106.

Cadenas d'équipement (rouge) – Utiliser avec une fiche multiple

- De couleur rouge, ces cadenas se présentent par série de quatre (4), dix (10) ou plus, montés sur un support conçu pour en faciliter le transport et la manipulation. Comme l'indique le nom, ces cadenas servent à cadenasser les points de cadenassage d'un équipement, tels que : boîtes électriques, valves, circuits d'alimentation divers, etc.
- Certaines fiches pourraient nécessiter plus de dix (10) cadenas d'équipements. Dans ces cas, on utilisera une deuxième série de dix (10) cadenas et on placera les deux (2) clés des séries de cadenas

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 21 de 33

d'équipements dans la même boîte de cadenassage. Voici un exemple d'une série de cadenas d'équipements :

La série n°8 se compose de 10 cadenas portant tous les numéros S -8.

- Le boîtier est de couleur rouge et s'ouvre par une seule et même clé;
- Cette clé est enchaînée à l'un des 10 cadenas d'équipements de la série pour éviter de l'égarer;
- La clé est gravée au même numéro que la série qu'elle dessert.

- On obtient ces séries de cadenas d'équipements (rouges) au Service de sûreté. Par la suite, on conserve celles-ci dans le secteur à un endroit propre et bien rangé.
- Si on endommage l'un de ces cadenas ou si on perd une des clés ou encore si un cadenas vient à manquer, on doit rapporter tout le support et ses cadenas au Service de sûreté qui en prendra charge.
- Les cadenas doivent être fermés sur les supports lorsqu'il en reste suite au cadenassage.

Cadenas de contrôle (vert) – Utiliser avec une fiche multiple

- Ces cadenas permettent au secteur dans lequel s'effectuent les travaux, de s'assurer que l'équipement ne sera pas remis en fonction avant que le secteur en question en soit prévenu ou que les travaux soient terminés.
- Ce cadenas a des caractéristiques physiques qui le distinguent bien des cadenas d'équipements (rouges) ou des cadenas personnels. Voici un exemple d'une telle série;

Dans la série n° 8 on retrouve :

- 10 cadenas d'équipements gravés S-8; (S pour série)
- 1 clé pour ces 10 cadenas gravés S-8;
- 1 cadenas de contrôle gravé D-8; (D pour dominant)
- 1 clé pour ce cadenas gravé D-8.
- Il est muni d'une anse allongée;
- Le boîtier est de couleur verte.

- Le cadenas de contrôle (vert) est monté sur le même support que les cadenas d'équipements (rouges). On trouve donc un cadenas de contrôle (vert) associé à chaque série de cadenas d'équipements (rouges);

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 22 de 33

- Le cadenas de contrôle (vert) porte le même numéro que la série de cadenas d'équipements (rouges) qu'il accompagne. Sa clé est également gravée de son numéro de série.
- Si on endommage un cadenas de contrôle (vert) ou si on perd sa clé, on doit rapporter tout le support à cadenas (10 cadenas d'équipements [rouges] et son cadenas de contrôle (vert) au Service de sûreté qui en prend charge.

Support pour cadenas

- Fabriqué dans une plaque de polyéthylène blanc d'un demi-pouce d'épaisseur (1/2") (non-conducteur, résistant, facile à repérer et facile à garder propre), le support à cadenas offre 5 ou 11 positions où sont installés et cadenassés les 4 ou 10 cadenas d'équipements et le cadenas de contrôle constituant cette série.
- Une poignée a été découpée pour en faciliter le transport et la manipulation. Elle est dotée d'un trou pouvant servir lors de son rangement.
- Il s'agit là d'équipements de qualité qui doivent être rangés et traités avec soin.

Boîte de cadenassage (Triangle)

- Il s'agit d'un coffret de couleur jaune servant à emprisonner la clé d'une série de cadenas d'équipements. Cela permet de voir la clé et de lire son numéro d'identification.
- La boîte de cadenassage, une fois fermée, permet l'apposition de plusieurs cadenas personnels et du cadenas de contrôle (vert) qui empêchent son ouverture aussi longtemps que tous les cadenas n'ont pas été retirés.
- Elle doit être employée lors de chaque utilisation de la procédure sauf dans le cas du cadenassage simplifié et généralement, à proximité du travail et placé visiblement. Par contre, selon les besoins des secteurs, les boîtes peuvent être centralisées à un endroit déterminé.
- Pour obtenir une boîte, il faut communiquer avec l'atelier d'usinage et des plaques (voir plan C40686 et C42258)

Cadenas d'atelier (bleu).

- Il est utilisé pour protéger un équipement, contrairement aux autres cadenas qui permettent de protéger un individu.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 23 de 33

- Il est en addition lorsque l'on veut s'assurer qu'un système ne sera pas déverrouillé en l'absence d'une équipe de réparation. Par exemple, lorsque que l'équipement ne doit pas être redémarré et que les travaux se poursuivent plus tard.
- Dans tous les cas, lorsqu'on appose ce genre de cadenas, on doit les identifier au nom du secteur ou de l'atelier qui l'a posé, exemple : atelier électrique : — travaux sur la grue no 4, ne pas enlever — travaux non terminés. L'étiquette d'identification de cadenas d'atelier est disponible à l'entrepôt (186 197).
- Le cadenas d'atelier est différent des cadenas d'équipements (rouges) et de contrôle (verts) utilisés dans la fiche. Il est de couleur bleue et deux modèles sont disponibles : le modèle conventionnel et un modèle muni d'une anse allongée. Enfin, une demande au Service de sûreté doit être faite pour se procurer ce type de cadenas.

N.B. Attention de ne pas confondre avec le cadenas de sécurité machine.

Autre matériel requis :

Une liste de matériel est disponible pour procéder à l'isolation des sources d'énergies. Le matériel requis est inscrit sur la fiche à chaque point de cadenassage. [Voir en références.](#)

6. Communication et formation, si applicable

Formation aux employés

- La formation *H1133 - Contrôle des énergies* est obligatoire pour toute personne qui doit faire du contrôle d'énergies. Un rappel est obligatoire à tous les 3 ans. La formation est donnée par le Service de formation.
- La formation H2000- Manœuvre Sécuritaire d'un dispositif d'isolement est obligatoire pour toute personne qui doit manœuvrer ce type de dispositif (disjoncteur, sectionneur, etc) pour contrôler une source d'énergie électrique. Un rappel est obligatoire à tous les 3 ans. La formation est donnée par le Service de formation.
- De plus, toute personne à l'opération doit réussir la formation pratique pour devenir « responsable de cadenassage ». Tant et aussi longtemps que l'individu n'a pas réussi la formation H1133, l'évaluation pratique de cadenassage en lien avec son poste et être habile et compétent sur son poste, l'individu peut agir uniquement comme témoin.

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 24 de 33

Formation aux entrepreneurs

- La formation est donnée par le Service de formation. Tout entrepreneur doit suivre la formation en ligne « info-cadenassage ». Celle-ci est renouvelable aux 3 ans.

Formation sur le logiciel de contrôle des énergies

- Le Service de prévention forme toutes les personnes qui ont besoin d'un accès au logiciel (superviseur et RSPC).

7. Activité de contrôle et de vérification

Des vérifications sont réalisés selon le processus d'audit interne ainsi que le programme d'Interaction de sécurité.

8. Gestion des non-conformités

Ce programme est l'un des protocoles de contrôle très important; c'est pourquoi la Fonderie Horne prend toutes les mesures nécessaires pour la faire respecter, tant par ses employés que par ses entrepreneurs.

9. Enregistrements

n/a

[SEC-EN-0008](#) Tableau des enregistrements - prévention

Les tableaux des enregistrements sont disponibles dans Intelix sous Horne/Documents généraux à l'usine/Tableaux des enregistrements

10. Définitions

Cadenas : il y a différents types de cadenas : cadenas personnel, cadenas rouge, cadenas vert, cadenas bleu, etc. Le détail est fourni dans le programme.

Cadenassage simplifié : ayant seulement un point à cadenasser.

Cadenassage multiple : ayant plusieurs points à cadenasser.

Dispositif d'isolement des sources d'énergie : Dispositif mécanique qui empêche physiquement la transmission ou le dégagement d'énergie, notamment les dispositifs suivants : les disjoncteurs à commande manuelle, les interrupteurs de sectionnement, les interrupteurs à commande manuelle au moyen desquels les conducteurs d'un circuit peuvent être débranchés de tous les conducteurs d'alimentation non mis à la terre, les robinets, les cales et les autres dispositifs servant à bloquer ou à isoler les sources d'énergie (les sélecteurs à bouton-poussoir et les autres dispositifs de commande semblables ne constituent pas des dispositifs d'isolement des sources d'énergie).

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 25 de 33

Fiche de contrôle des énergies : élément obligatoire pour effectuer un contrôle des énergies. Il s'agit d'un document d'information fournissant quand, comment contrôler une ou des énergies.

Manœuvre : Action de tout mécanisme pouvant être manœuvré par une personne qualifiée (opérateur, employés de métier, entrepreneur, employés cadres) sans risque de contact avec des conducteurs ou autres éléments sous tension, tel que défini dans la norme CSA Z462. Par exemple : embrochage, débrochage d'un dispositif de commutation à l'aide d'une manivelle, ou en poussant sur des rails, ouverture ou fermeture d'un disjoncteur ou d'un contacteur.

Sources d'énergie primaire : énergie est libérée directement. Ces sources peuvent être isolées par la fermeture de la vanne, la commutation électrique, la déconnexion de câbles / conduites (rupture physique visible) ou des barrières physiques, ainsi que le débranchement de bouchons. Voici quelques exemples :

- ✓ Électrique : coupe-circuit, arc flash.
- ✓ Éolienne : mouvement d'un ventilateur.
- ✓ Chimique : puissance diesel, écoulement d'acide.
- ✓ Gravité : monte-charge, convoyeur, porte ouverte, machines déséquilibrées ou équipements surélevés, matières en suspension dans des carrosseries de camions ou des glissières, tension dans une bande transporteuse.
- ✓ Hydraulique : huile ou eau, gaz ou liquide dans les réservoirs / accumulateurs sous pression et le réservoir (lorsqu'ils sont autonomes, non connectés à une autre source).
- ✓ Lumière : Dispositifs laser.
- ✓ Mécanique : ressort, contrepoids.
- ✓ Nucléaire : Dispositifs radioactifs.
- ✓ Pneumatique : air comprimé.
- ✓ Thermique : bouilloire, accessoire de coulage, liquide dans une hotte.

Sources d'énergie secondaire (résiduelle) : énergie stockée ou latente qui peut subsister sur un équipement, mécanisme ou pièce pendant l'arrêt des opérations.

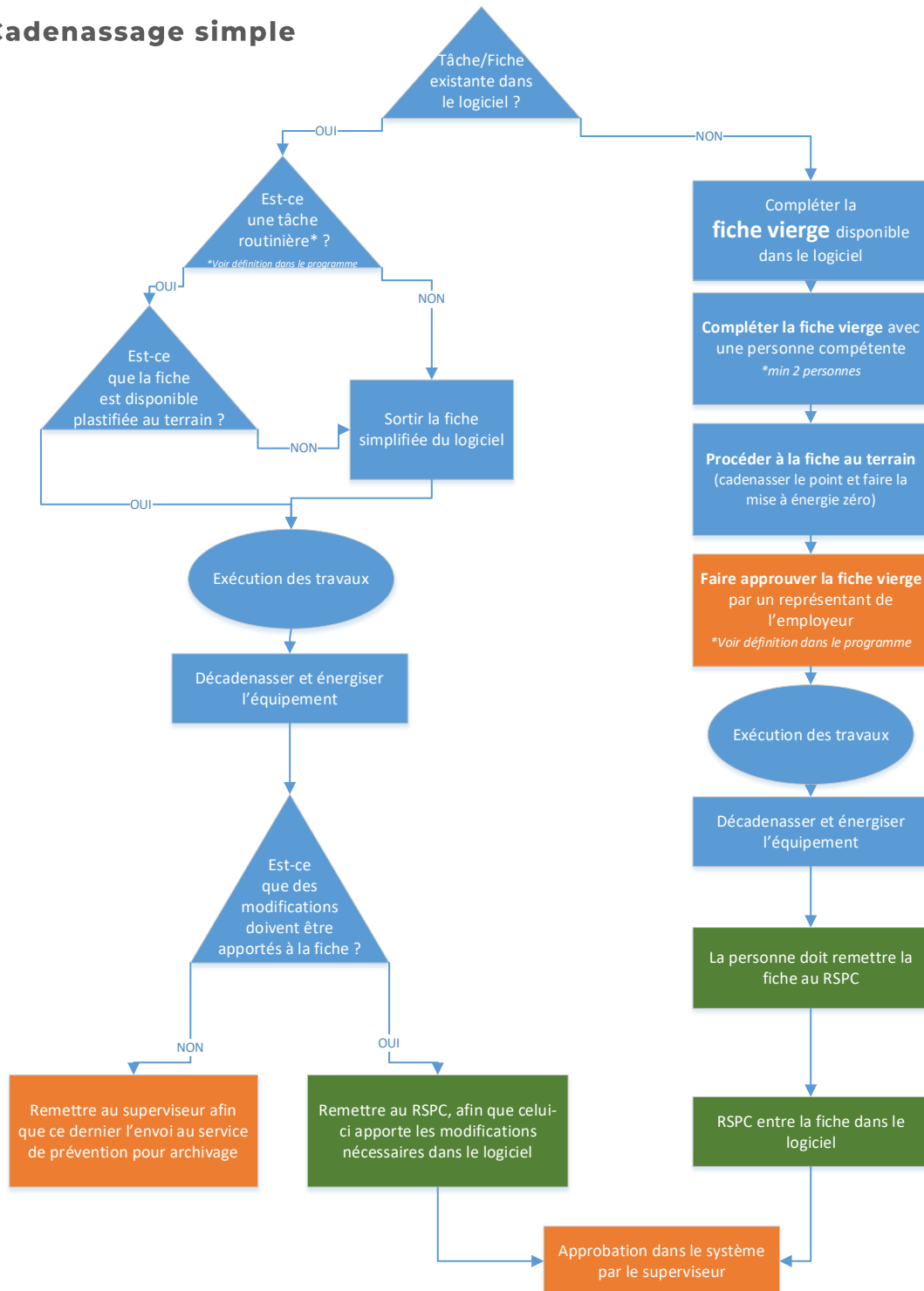
11. Références

- [SEC-PO-0011](#) Procédure de contrôle des énergies
- [ING-ST-0067](#) Procédure de contrôle des énergies haute tension
- [ING-PO-0062](#) Demande d'identification de chantier
- [ING-ST-0009](#) Identification de la distribution électrique.
- [ING-ST-0059](#) Identification de la tuyauterie et codes de fluides;
- [ING-ST-0060](#) Identification des valves.
- [ING-OU-0063](#) Chartes d'identification des canalisations;

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 26 de 33

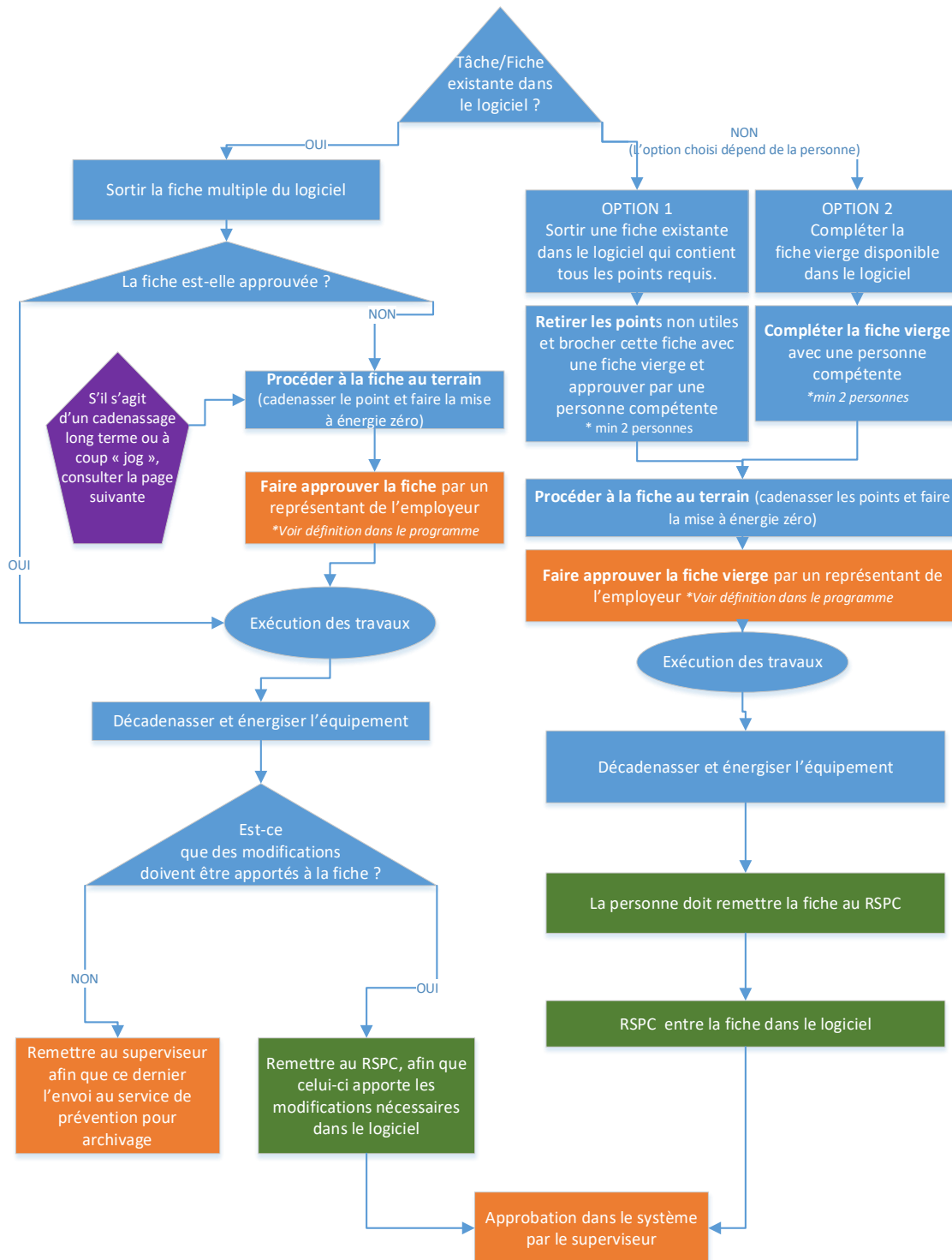
12. Diagrammes de cadenassage

Cadenassage simple



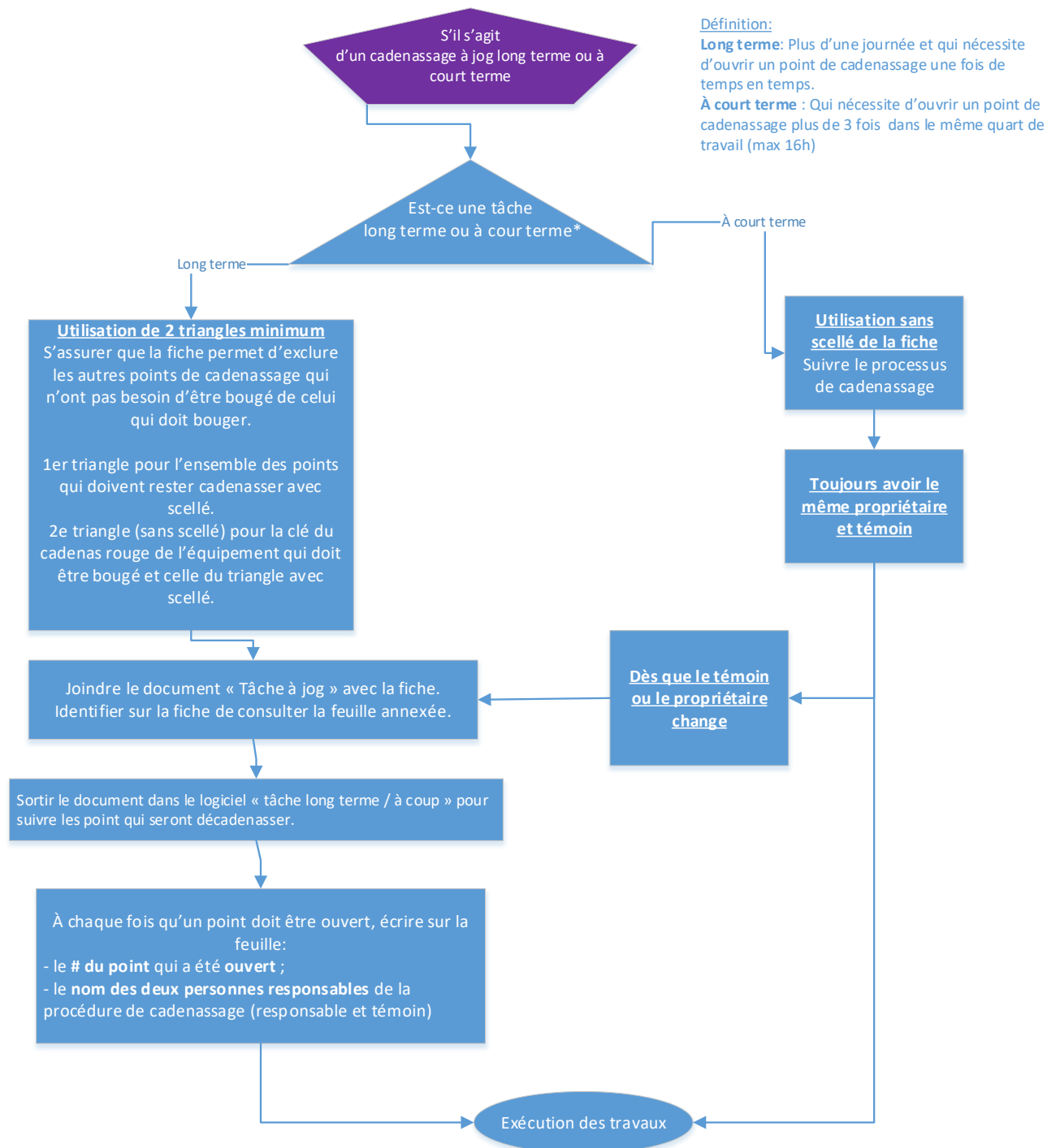
Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 27 de 33

Cadenassage multiple



Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 28 de 33

Cadenassage multiple à jog



Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 29 de 33

Date d'impression le 16-09-2026 08:25:00

Gabarit v.09

13. Codes d'article – Matériel de cadenassage

	Étiquette d'instruction 3po x 4po en carton SAP : 1010228		Valve papillon SAP : À venir
	Étiquette d'instruction 3po x 4po en carton SAP : 1010601		Câble ajustable 6pi SAP : 1237483
	Étiquette d'instruction 3po x 4po en carton SAP : 1010600		Sac pour station de valve à poignée SAP : 1237487
Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13	
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 30 de 33	

	Pochette en plastiques pour étiquette de cadenassage 4 ½ x 8 ½ SAP : 1008615 3 11/16 x 4 15/16 SAP : 1008616		Sac de verrouillage Grand sac pour fiche et treuil 7 x 17 po SAP : 1237486 7 x 26 po SAP : 1237485
	Poignée de verrouillage de sécurité 3/8 po à 1-1/4 po SAP: 1010083 1-1/2 " à 2-1/2" SAP : 1010084		Câble ajustable rétractable 9pi SAP : 1237482
	Verrouillage de sécurité poignée ronde ¼" à 1" ----- SAP : 2003050 1" à 2 ½" ----- SAP : 2002855 1 ¼" à 3" ----- SAP : 2003051 2½" à 5" ----- SAP : 2002854 5" à 6 ½" ----- SAP : 1008093 6 ½" à 10" ----- SAP : 1008094 10" à 14" ----- SAP : 1008095		Verrou pour câble pneumatique SAP: 1237484

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 31 de 33

	Verrou métallique (morillon) SAP : 1004989	Verrou pour coupe-circuit SIMPLE SAP : 1010602 DOUBLE SAP: 1010605 DOUCBLE MUNIE D'UNE BARRE TRANSVERSALE SAP : 1010603
	Verrou pour fiche électrique Max : 44.5mm x 44.5mm x 82mm Cordon : 12mm SAP: 1010606 Max : 76mm x 76mm x 170mm Cordon : 25mm SAP: 1010599	Scellé

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 32 de 33

14. Codes d'article – EPI contre les éclats d'arc



Compare

o FR and Arc Flash Balaclava

Je: THKF5

itions: Cold environments

sh Protection: ASTM F1506, CAT 2, ASTM F1959, NFPA 70E

:al/cm²): 13



SALISBURY ELECTRICAL SAFETY

Casque de sécurité avec visière anti-buée et mentonnière de protection, résistant aux arcs électriques

Code SPI: YVZ31 | NUMÉRO FABRICANT: AS10004AT-SPL

Marque: Salisbury Electrical Safety

ATPV (cal/cm²): 10

C/S : 1570452

Quantité: 1

Ajouter au panier



Gants de travail ignifuge et résistants aux coupures Superior Glove Endura 378GKGV8

Code SPI: MG142S | NUMÉRO FABRICANT: 378GKGV8

Catégorie: Gants

Grandeur: G

Articles disponibles: 1 Util l'ensemble au magasin

\$67,98

Your shipping location: Québec

Sélectionner les options



SUPERIOR GLOVE

Gant polyvalent pour la fabrication et le soudage MIG avec protection contre les arcs électriques Superior Glove Endura®

Code SPI: MG142

Marque: Superior Glove

Applications: Soudure, Manipulation de produits de verre, Fabrication

ATPV (cal/cm²): 36

Industrie: Construction, Pétrole et gaz, Services publics

Marque: Superior Glove

Matériaux du gant: Cuir de chèvre, Cuir

\$34,98

Your shipping location: Québec

	A	B	C	D	E	F
1	CODE SPI	DESCRIPTION	CODE MANU	PRIX	MDG	CS HORNE
2	THKF20	CAGOULE FR/ARC DAZZLE EN TRICOT DE KERMEL NOIR	THKF20	28,69	328838	1738504
3						
4	CODE SPI	DESCRIPTION	CODE MANUFACTURIER	PRIX	MDG	CS HORNE
5	MGV142S	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:S,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR	399GKGL5-S	22,19 \$	328847	1738530
6	MGV142M	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:M,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR	399GKGL5-M		329071	1738536
7	MGV142L	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:L,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR,	399GKGL5-L		329085	1738551
8	MGV142XL	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:XL,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR,	399GKGL5-XL		329095	1738552
9	MGV142XXL	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:2 XL,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR	399GKGL5-2XL		329087	1738553
10	MGV142XXXL	GANTS DE SOUDURE;TAILLE:3 XL,MATERIAU:CUIR, PEAU DE CHEVRE,COULEUR:NOIR	399GKGL5-3XL		329100	1738554

Date d'émission : 31/08/2026	SEC-PG-0004	Révision n° 13
Le document imprimé n'est pas contrôlé		Page 33 de 33